



Membre de la FNPPSF
Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France
Membre du CRPLPL
Comité Régional des Pêcheurs de Loisir du littoral des Pays de la Loire

Site : www.maupas-plaisanciers.com

Jacques FLATIN
14, avenue Jean Moulin
91430 IGNY
Tél. 06 61 62 85 92
Email : soregane@orange.fr

INFOS FEVRIER 2009

MAUPAS PLAISANCIERS

LE MOT DU PRESIDENT

Vous serez sans doute surpris de recevoir cette info si peu de temps après celle de janvier. Elle sera brève mais informative.

Vous pourrez noter que lors du dernier Conseil Municipal la **commission des mouillages** a été réactivée à la demande de Monsieur le Maire. Cette commission a pour objet de vérifier la régularité et la transparence lors de l'attribution des corps morts, de recenser les problèmes signalés par les locataires des mouillages et d'organiser dans les meilleures conditions possibles la prochaine saison. N'hésitez pas, certains d'entre vous l'ont déjà fait, à me signaler vos observations que je ne manquerai pas de soumettre à la commission lors de la première réunion.

Je vous invite à consulter notre site www.maupas-plaisanciers.com qui annonce, dans les grandes lignes, les animations 2009 dans la rubrique news.

Nous sommes entrain de préparer une « réunion sécurité » qui pour **la première fois** à la Tranche sur mer pourrait être organisée **conjointement** et le même jour avec les pompiers et les CRS. Vos idées et vos souhaits pour sélectionner les thèmes à aborder sont attendus.

Je vous rappelle que notre ami Michel BOURDEAU planche très sérieusement pour nous organiser la sortie en mer à La Rochelle. Il nous prépare deux jours, fort de son expérience et de son succès à Marans, avec des activités diverses et variées. Mais comme pour toute organisation de cette ampleur il rencontre des contraintes d'organisations, de sécurité et de réglementation. Aussi pour l'aider dans sa tâche bénévole je vous demande de m'adresser par retour la fiche de préinscription jointe à cette info. En raison des contraintes de sécurité et de place au port des minimes, le nombre de places de bateau est forcément limité. **RESERVER DES AUJOURD'HUI.**

Enfin, rapidement, sachez que nos activités de pêches de loisirs sont encore une fois de plus mises sous la menace. (quotas, tailles, Natura 2000, énergie de remplacement en mer etc.) Je collecte les informations et ne manquerai pas de vous en faire un résumé lors du prochain bulletin d'info.

LE MOT DU VICE PRESIDENT

Suite à la tempête de début février, le ponton a subi quelques dégradations au niveau des 2^e et 3^e piliers. Les colliers qui tiennent les « jambes de force » et assurent le niveau du tablier ont dû glisser légèrement. Ceci a eu pour effet de tordre les fixations des jambes de force et de faire apparaître un faux niveau de 7cm, sur 25 à 30 mètres sur le coté gauche. (photos disponibles sur le site AMP).

Nous avons regretté que le tablier du ponton n'ai pas été plus haut de 50 cm car il semblait évident qu'il aurait à subir de plein fouet, les assauts des vagues !!!!!

La Commune a alerté le Conseil Général dès le lendemain. Les représentants du Conseil Général et de l'entreprise TETIS sont venus constater les dégâts.

Ces dégâts nous confortent dans notre insistance à rappeler notre leitmotiv : **une protection d'un type qui pourrait être imaginé et débattu permettrait de protéger le début de l'embarcadère là où il est vulnérable et en même temps le départ des plaisanciers. !**

LE MOT DU SECRETAIRE

Le secrétaire n'a pas grand chose à dire en ce moment car, comme beaucoup d'entre nous, il est un peu déconnecté des événements concernant la Tranche sur Mer et les travaux en cours concernant nos demandes sur la zone nautique.

La lecture mensuelle du compte rendu du Conseil Municipal sur internet permet de glaner quelques infos nous concernant.

On sait que l'on va avoir un nouveau capitaine, une capitainerie au plus près de la zone des mouillages, un parking voiture à badge pour les locataires de corps morts.

Pour l'instant pas de nouvelles concernant les protections possibles pour l'embarquement et le débarquement !!!!

Nous attendons de connaître les missions du nouveau capitaine en ce qui concerne la sécurité, l'application de la réglementation dans la zone des mouillages, l'organisation et la surveillance du parking etc.

Il serait intéressant que la commission des mouillages qui à mon avis à autant un rôle d'attribution des corps morts que d'amélioration de la vie des plaisanciers dans la pratique de leur loisir accepte en son sein un membre du Bureau de notre association.

Dans le prochain bulletin d'info d'avril nous serons déjà au début de la saison d'été que je souhaite être pour tous une très bonne saison 2009

A bientôt sur la grande bleue.

LE MOT DE SYLVIE

Certains d'entre vous ont passé le CRR (Vhf) et à cette occasion l'un de nos partenaires Marine service 85 nous a proposé de recenser les adhérents de l'AMP qui seraient intéressés par l'achat d'un matériel. Selon le nombre d'acheteur et du type de matériel, (Vhf portative ou fixe) il pourrait nous proposer des tarifs préférentiels.

Si cette information emporte votre agrément je vous remercie de vous faire connaître par tout moyen à votre convenance très rapidement.

Le Conseil Municipal lors de sa dernière séance a attribué à notre association une subvention de 1000 euros. L'augmentation de 200 euros nous permettra d'organiser lors de la cérémonie de commémorations des disparus en mer, le lundi 17 août prochain des animations. Nous envisageons avec l'Adjointe déléguée aux animations de la commune, de faire participer une chorale de « chants marins ».

A ce jour, l'association compte 113 adhérents dont 4 nouveaux pour 2009; 49 sont à jour de leur cotisation. Je souhaiterais que les règlements se fassent de préférence par chèques. Les festivités sont de plus en plus nombreuses, les manipulations d'espèces donc plus fréquentes et importantes.

Pour un meilleur suivi, j'ai l'intention de remettre ou de faire remettre par un membre du bureau un reçu à chacun d'entre vous qui effectuera une réservation ou achat dans la précipitation, lors des permanences par exemple, ce qui permettra de mieux gérer ces opérations « faites sur le pouce »